

Protocole sanitaire national

Déclinaison au lycée Flora Tristan – Novembre 2020

RAPPELS

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le chef d'établissement.

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus : Le lavage des mains, le port du masque, la distanciation physique.

LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES

Les élèves sont invités à rentrer directement chez eux après leurs cours et à éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie.

Réduction du nombre d'élèves dans le lycée :

Emploi du temps modifié à partir du lundi 9 novembre :

- **En semaine paire (semaine 46, du 9 au 14 novembre) : les élèves du groupe 2 ont cours le matin. Les élèves du groupe 1 ont cours l'après midi.**
- **En semaine impaire, les élèves du groupe 1 ont cours le matin. Les élèves du groupe 2 ont cours l'après midi.**

Les professeurs ont largement expliqué cette organisation aux élèves. Ils continueront de le faire durant les 15 jours à venir. **Ces 15 jours constituent une période de mise en place de l'emploi du temps aménagé. Ainsi les élèves s'approprient cet emploi du temps et les nouvelles modalités de travail qu'il implique en étant assurés de la bienveillance des enseignants à leur égard.**

La période permettra de régler les dysfonctionnements repérés (comme lors de la rentrée). L'emploi du temps aménagé n'est pas encore consultable sur l'ENT / Vie scolaire.

Circulation des élèves dans la continuité de ce qui a été mis en place au début de l'année scolaire :

- Entrées et sorties des élèves par des accès différents selon les salles de cours (plan diffusé à la rentrée).
- Salle de référence attribuée à chaque classe.
- Place attribuée à chaque élève dans la salle et qu'il nettoie avant de s'installer.

La restauration scolaire : limiter le nombre d'élèves présents en même temps au self.

Les familles qui le peuvent sont fortement invitées à faire déjeuner leur enfant à la maison, avant de partir au lycée ou à son retour de sa matinée de cours selon les semaines.

Les trop perçus viendront en déduction de la prochaine facture (ou seront remboursés en fin d'année si nécessaire) – Information diffusée par l'ENT le 05/11/2020.

Les élèves sont accueillis à la demi-pension pour ceux qui le souhaitent.

- **Condamnation d'une place sur deux et installation des élèves en quinconce pour éviter le face à face** et limiter la contamination.